



Croissy Association Autonome de Parents d'Elèves

Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

## Livret d'accueil Maternelle Les Cerisiers



Votre enfant entame aujourd'hui une nouvelle étape dans son voyage extraordinaire au cœur de l'école maternelle.

Pour vous aider à vous y retrouver, nous vous proposons un petit « Tour du monde en 8 pages », rempli d'informations pratiques.

Toutefois, si vous vous sentez un peu perdus, n'hésitez pas à nous contacter...

Excellente année scolaire 2013-2014 !

L'équipe CAAPE

*Etre autonome, c'est se laisser guider par ses propres convictions,  
Et ne jamais cesser de les défendre.*

- Association affiliée à l'UNAAPE - Région Ile de France -



# Premiers repères...



Cette année, l'école devrait accueillir **164 élèves**, répartis en **6 classes**.

## Les horaires

L'entrée des enfants à l'école se fait de 8h25 à 8h35 le matin, puis de 13h25 à 13h35 l'après-midi.

Les sorties se font à 11h35 (pour les enfants ne restant pas à la cantine) et à 16h35. **Soyez respectueux de l'ensemble de ces horaires.**

En cas de retard, les parents doivent utiliser la sonnette de l'école et attendre qu'un adulte soit disponible pour venir ouvrir la barrière de l'école.

Par ailleurs, toute absence doit être justifiée par écrit (bulletins d'absence distribués en début d'année).

## La sieste

Les Petits qui mangent à la cantine font la sieste dans le dortoir, juste après le premier service. Afin de respecter leur rythme biologique, tous les enfants de Petite Section vont se reposer au dortoir (pour ceux qui mangent à la cantine vers 12h30, pour les autres à 13h35). Par ailleurs, s'ils en ressentent le besoin, certains enfants de Moyenne Section ou Grande Section peuvent se reposer en début d'après-midi, notamment à certaines périodes de l'année, les enseignants s'organisant avec les ATSEM pour qu'ils mangent au premier service.

Les doudous sont les bienvenus, et même conseillés, pour les enfants de Petite Section. Les enfants doivent les déposer dans le « panier à doudous » à l'entrée de la classe et les récupérer pour la sieste. Attention, n'oubliez pas de les récupérer le soir.

## Les locaux

L'école, construite en 1986, a été agrandie il y a quelques années. Elle dispose aujourd'hui de 6 classes, d'une salle informatique, d'une salle de réunion, d'une salle de motricité assez vaste, d'un restaurant scolaire, d'une salle de garderie et d'une bibliothèque.

La cour de récréation a été refaite il y a plusieurs années : nouveau revêtement autour des jeux (train et toboggan), remplacement des jeux.

## Le resto' et le temps de midi

La restauration est assurée par un nouveau prestataire depuis le mois de juillet 2012 : la société Sogeres.

Les repas sont assurés en liaison froide. Ils sont réchauffés par le personnel du Service Municipal puis servis aux enfants au cours de trois services.

Proposés par un diététicien, les menus sont approuvés en commission Menu.

Comme par le passé, la CAAPE effectuera régulièrement des visites surprises des cantines afin de vérifier la qualité des repas servis.

L'accueil à la restauration scolaire est possible sans condition d'accès les 4 jours de la semaine dès le premier jour de la rentrée.

Le Conseil municipal a adopté une nouvelle grille tarifaire qui prend en compte la progression du coût de ce service due à l'amélioration de la qualité des repas servis aux enfants (demandée notamment par les associations de parents d'élèves) et à la hausse de la fréquentation des restaurants municipaux. Toutefois, afin de limiter l'impact sur les plus modestes de cette augmentation des coûts, cette nouvelle grille propose des tarifs différenciés selon les capacités financières des familles grâce à un « quotient familial ».

## Pour ceux qui font des « heures sup' »

Le matin, l'accueil est fait par les ATSEM de 7h30 à 8h25. Le soir, il est assuré de 16h35 à 18h30 par les animateurs du centre de loisirs.



Toutes les inscriptions (restauration scolaire, accueil du matin et du soir) se font par Internet via l'Espace Famille sur le site [www.croissy.com](http://www.croissy.com) ou directement sur <https://croissy.espace-famille.net>.

Pour toute précision, vous pouvez contacter la Mairie par e-mail [familles@croissy.com](mailto:familles@croissy.com), par téléphone 01 30 09 31 27 ou vous rendre sur place (8 avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine).

Toute modification d'inscription doit se faire au plus tard 3 jours ouvrés avant la date souhaitée. Pour toute absence imprévisible (maladie, hospitalisation d'urgence...) justifiée, les deux premiers jours d'absence resteront facturés.

## Le projet d'école



L'école Les Cerisiers a entériné un projet d'école, établi pour la période 2011-2014 et basé sur les nombres et quantités, le repérage dans l'espace et le vivre ensemble.

### **Ce projet d'école présente 3 axes prioritaires :**

- Comparer des quantités, résoudre des problèmes portant sur les quantités ;
- Comprendre et utiliser à bon escient le vocabulaire du repérage dans le temps et l'espace ;
- Respecter les autres et respecter les règles de la vie commune.

Afin de travailler ces différentes compétences des programmes officiels, un ensemble d'actions est prévu pour les trois années du projet de l'école.

Le premier objectif de l'école maternelle est d'offrir à chaque enfant une première expérience scolaire réussie. Adaptée à l'âge et au développement des jeunes enfants, elle se distingue de l'école élémentaire par la pédagogie qu'elle met en œuvre.

La loi d'orientation de 2013 organise l'école primaire en trois cycles pédagogiques. L'école maternelle correspond au cycle I (Petite Section, Moyenne Section et Grande Section).

### **Les apprentissages sont structurés autour de 5 domaines d'activité :**

- s'approprier le langage,
- découvrir l'écrit,
- devenir élève,
- agir et s'exprimer avec son corps,
- découvrir le monde,
- percevoir, sentir, imaginer, créer.

Un livret d'évaluation établit le bilan des compétences acquises, celles qui sont en cours d'acquisition ou non acquises par chaque enfant.

## Et si votre enfant rencontre des difficultés...

Dès la rentrée 2013 - et selon les souhaits du ministère de l'Education Nationale - des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) seront mises en place.

Les élèves présentant des difficultés ponctuelles d'apprentissage sont réunis par les enseignants par petits groupes. Les APC se déroulent pendant le temps du midi.

L'accord préalable des parents est nécessaire.



Si les difficultés rencontrées par votre enfant sont plus importantes, le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) le prendra en charge. Idéalement constitué d'un psychologue scolaire, d'un maître E (pour les difficultés d'ordre pédagogique) et d'un maître de soutien, ce réseau mène des actions de prévention et de remédiation auprès des élèves.

Les interventions sont demandées par les enseignants ou par les parents qui peuvent contacter directement les personnes responsables du réseau à Port-Marly (01 39 16 92 60).

Après dialogue avec les enseignants et les parents, puis observation de l'élève, un programme de soutien est mis en place. Les interventions auprès d'un enfant ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation préalable et écrite des parents.

Le RASED intervient auprès des enfants au sein de l'école (en groupes de travail ou en individuel) et/ou auprès des familles volontaires (rencontres régulières). Les parents sont dans tous les cas tenus informés et peuvent prendre rendez-vous à tout moment avec l'équipe pédagogique.

Les élèves soutenus par le RASED rattrapent généralement assez vite le programme et bénéficient en outre d'une méthodologie de travail qui leur permettra d'évoluer sereinement les années suivantes.

Les difficultés d'apprentissage peuvent aussi venir d'un simple blocage. Dans ce cas, quelques séances avec un intervenant spécialisé suffisent.

# Des rôles bien répartis

Les parents peuvent prendre contact à tout moment avec les principaux acteurs de l'école :

## **L'enseignant de l'enfant.**

Outre la réunion d'information organisée en début d'année, il peut être contacté quotidiennement via le « cahier de liaison ». Il est conseillé de le contacter en cas de problème que peut rencontrer votre enfant ou en cas de changement de situation familiale.

## **La Directrice, Mlle Goupil.**

Elle reçoit les parents sur rendez-vous. Enseignante, elle est déchargée de sa classe une journée par semaine pour ses fonctions de directrice. Elle peut être contactée par téléphone (01 34 80 02 49) ou par e-mail [0781759n@ac-versailles.fr](mailto:0781759n@ac-versailles.fr).

Le site Internet de l'école : [www.mat-cerisiers-croissy.ac-versailles.fr](http://www.mat-cerisiers-croissy.ac-versailles.fr).

## **Les associations de parents d'élèves.**

Les parents que vous élirez au mois d'octobre vous représentent auprès de la direction de l'école, de la municipalité et de l'Inspection de l'Education Nationale. Si vous avez des questions, vous pouvez joindre Perrine LESUR par téléphone (06 66 00 13 37) ou par e-mail ([perrinelesur@gmail.com](mailto:perrinelesur@gmail.com)).

Le site Internet de la CAAPE : [www.caape.net](http://www.caape.net).

Les principales instances de concertation :

## **Le conseil des maîtres.**

Sous la présidence du directeur d'école, l'équipe enseignante et les membres du RASED évoquent tous les problèmes concernant la vie de l'école et l'organisation du service. Réunie en conseil de cycle, l'équipe pédagogique élabore le projet d'école, fait le point sur la progression des élèves et la durée passée dans le cycle.

## **Le conseil d'école.**

Il regroupe chaque trimestre l'ensemble des personnes concernées par la vie de l'école : le directeur, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, de la municipalité, de l'Education nationale et du RASED. Le conseil d'école vote le règlement intérieur, organise la semaine scolaire, adopte le projet d'école et donne son avis sur le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens, l'hygiène et la sécurité, les projets d'action éducative. Ces décisions font l'objet d'un procès verbal diffusé par e-mail aux parents et affiché à l'école.


## **Le conseil municipal et l'inspection académique.**

La construction, l'équipement, la remise en état et le fonctionnement des écoles primaires, sont gérés par la Commune. Au niveau de l'Education Nationale, les écoles de Croissy dépendent de la circonscription de Le Pecq Marly\*, qui est dirigée par Mme Reigner-Corneloup, Inspectrice de l'Education Nationale (IEN).

(\*La circonscription Le Pecq Marly regroupe les villes de Bailly, Croissy-sur-Seine, Marly le Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, L'Etang la Ville, Noisy le Roi, ainsi que les écoles privées des communes citées.

## Un lieu ouvert aux parents

Les parents qui souhaitent participer à la vie de l'école peuvent s'impliquer dans différentes activités, telles que :

- 
- Le fonctionnement et la gestion de la bibliothèque ;
  - Le fonctionnement de l'activité jardinage (en fonction des demandes de chaque enseignant pour sa classe) ;
  - La réalisation de photocopies (livrets d'évaluation, cahiers de vie, ... qui nécessitent beaucoup de photocopies dépassant le crédit attribué à l'école) ;
  - L'apport de matériel tel que pots de yaourts, petits pots en verres, rouleaux d'essuie-tout ou de papier toilette ;
  - Une aide logistique lors des spectacles de fin d'année (organisée par les enseignants en fonction de leur projet) ;
  - L'accompagnement de la classe lors des sorties, notamment à la piscine (pour les enfants en Grande Section) ;
  - L'organisation et la tenue des stands de la kermesse,
  - L'apport de vêtements ou de jouets (lorsqu'ils ne sont plus adaptés à l'âge de votre enfant).

## Quelques informations essentielles...



Les enseignants et les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants, sauf à ceux ayant fait l'objet d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé).

En cas de problème médical signalé par les parents (tel qu'allergie ou intolérance alimentaire, asthme, diabète...), ce document devra être signé par les parents, l'école, la Mairie et le médecin scolaire.

En cas d'accident grave survenant à l'école, la directrice contacte le SAMU et l'enfant est conduit au centre hospitalier le plus proche. Les parents en sont immédiatement informés par téléphone.

N'oubliez pas de prévenir l'école si vos coordonnées téléphoniques changent en cours d'année.



### En cas de pépin...

L'école peut être jointe au 01 34 80 02 49.

S'il y a une urgence, il est possible de contacter la Mairie au 01 30 09 31 28, qui enverra une personne prévenir l'école.

# Vacances scolaires 2013 - 2014



<b>Rentrée scolaire</b>	le mardi 3 septembre
<b>Toussaint</b>	Du samedi 19 octobre Au lundi 4 novembre
<b>Noël</b>	Du samedi 21 décembre Au lundi 6 janvier
<b>Hiver</b>	Du samedi 15 février Au lundi 3 mars
<b>Printemps</b>	Du samedi 12 avril Au lundi 28 avril
<b>Eté</b>	Le samedi 5 juillet

*La date de la journée de cours à récupérer n'est pas encore définie.*

## Dates à retenir

**Dimanche 8 septembre 2013** : Fête de la carotte, avec stand CAAPE à l'Espace Chanorier, de 13h à 18h

**Mercredi 18 septembre 2013** : Réunion d'information CAAPE ouverte à tous à l'Espace Chanorier de 20h30 à 22h.

**Avant fin septembre 2013** : Réunions avec les enseignants dans les classes (à définir pour chaque classe par les enseignants).

**Vendredi 11 octobre 2013** : Election des parents d'élèves.

**Décembre 2013** : Marché de Noël.

**Mai-Juin 2014** : Spectacle de fin d'année et kermesse.

En savoir plus, nous contacter



Site Internet : [www.caape.net](http://www.caape.net)

<b>Présidente</b>	Muriel CHRETIEN	06 09 98 91 28	<a href="mailto:murielchretien@free.fr">murielchretien@free.fr</a>
<b>Secrétaire</b>	Valérie JAQUET	06 03 18 52 97	<a href="mailto:valerie.jaquet@gmail.com">valerie.jaquet@gmail.com</a>
<b>Trésorière</b>	Caroline GERMA	06 08 71 23 52	<a href="mailto:ccgerma@free.fr">ccgerma@free.fr</a>
<b>Maternelle Les Cerisiers</b>	Perrine LESUR Anh Van VU	06 66 00 13 37 06 51 35 26 18	<a href="mailto:perrinelesur@gmail.com">perrinelesur@gmail.com</a> <a href="mailto:petitdragon@gmail.com">petitdragon@gmail.com</a>
<b>Maternelle Jean Moulin</b>	Marine LECARREAUX Caroline GALLIERE	06 63 74 16 00 06 15 34 92 54	<a href="mailto:marine.lecarreaux@orange.fr">marine.lecarreaux@orange.fr</a> <a href="mailto:cgalliere@yahoo.fr">cgalliere@yahoo.fr</a>
<b>Elémentaire Jules Verne</b>	Anne-Claire DARMON Valérie JAQUET	06 81 76 39 15 06 03 18 52 97	<a href="mailto:acdarmon21@gmail.com">acdarmon21@gmail.com</a> <a href="mailto:valerie.jaquet@gmail.com">valerie.jaquet@gmail.com</a>
<b>Elémentaire Leclerc</b>	Caroline GAUTIER Sabine AMAVI Sophie COUERY	06 85 84 79 47 06 18 36 82 31 06 86 32 90 58	<a href="mailto:carogautier@noos.fr">carogautier@noos.fr</a> <a href="mailto:famille.amavi@cegetel.net">famille.amavi@cegetel.net</a> <a href="mailto:couerys@gmail.com">couerys@gmail.com</a>
<b>Collège Jean Moulin</b>	Laurent CARDO Karine BESSY	06 71 22 46 73 06 13 63 02 06	<a href="mailto:cardo.l@wanadoo.fr">cardo.l@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:karinebessy@yahoo.fr">karinebessy@yahoo.fr</a>

Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

- Association affiliée à l'UNAAPE - Région Ile de France -

